



Fédération
des acteurs de
la solidarité

ÎLE DE FRANCE

Dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement

William MARTINET
Chargé de mission FAS IdF

Le dispositif résumé en 4 points

- ▶ A destinations des associations franciliennes gestionnaires de logement supportant le risque locatif :
 - ▶ 46 associations adhérentes pour 7900 logements sécurisés
- ▶ Ouvre droit à des indemnisations et plus ponctuellement des avances de trésorerie :
 - ▶ 476 000 € d'indemnisation en 2019
- ▶ Financé par la Région Ile-de-France et géré par la FAS Ile-de-France :
 - ▶ Un partenariat engagé depuis 2002
- ▶ Le dispositif propose des temps d'échange et de formation à ses adhérents :
 - ▶ Gestion des sinistres, procédure contentieuse, droits et obligations des résidents...

Le comité de pilotage (COPIIL)

- ▶ Etudie les demandes d'adhésion et d'indemnisation
- ▶ Se réunit 8 fois par an en moyenne
- ▶ Est composé de :
 - ▶ La FAS IdF
 - ▶ La FAPIL
 - ▶ La région IdF
 - ▶ L'expert du dispositif
 - ▶ 3 représentants des associations adhérentes

Montant de l'adhésion

Le droit d'adhésion est fonction du nombre de logements que gère l'association. Il est forfaitisé et annuel :

- > De **1** à **10** logements : _____ 100,00€
- > De **11** à **25** logements : _____ 300,00€
- > De **26** à **50** logements : _____ 500,00€
- > De **51** à **75** logements : _____ 1.000,00€
- > De **76** à **100** logements : _____ 1.500,00€
- > De **100** à **299** logements : _____ 2.000,00€
- > De **300** à **499** logements : _____ 2.500,00€
- > De **500** à **999** logements : _____ 3.000,00€
- > Au-delà de **1000** logements : _____ 3.500,00€

Les motifs d'indemnisation

▶ Impayés de loyer

- ▶ Jusqu'à 3 mois (loyer forfaitaire)
- ▶ Caractère définitif de l'impayé (départ du locataire)

▶ Vacances anormales

- ▶ Jusqu'à 2,5 mois de loyer (délais de carence d'un mois)
- ▶ Expliquer le motif de la vacance (travaux, réservataire, autre)

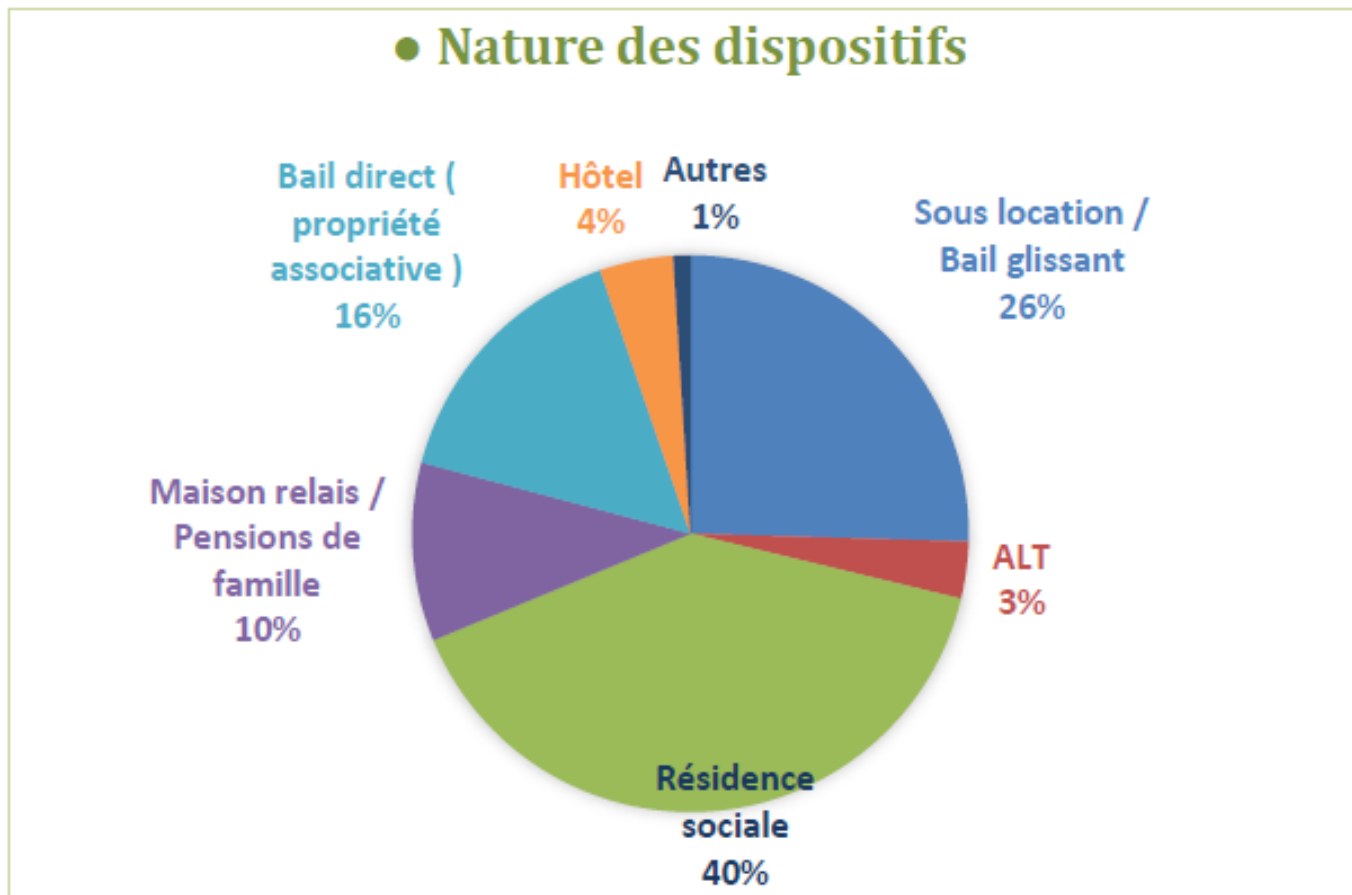
▶ Dégradation exceptionnelle

- ▶ Constatée par notre expert
- ▶ Plafond forfaitaire (environ 2500 € pour un T1 + 500 € par pièce supplémentaire)

▶ Procédure contentieuse

- ▶ Caractère définitif ou plafond (environ 2 700€) atteint

Quels logements sécurisés ?



La priorité de développement du dispositif : les jeunes

- ▶ Mise en place d'un volet jeune en complément du généraliste :
 - ▶ Avances APL (3 premiers mois sur la base d'une simulation CAF, remboursement à 6 mois ; prise en charge du différentiel APL réelles/simulées)
 - ▶ Impayés de loyer avec objectif de maintien dans les lieux (abandon de créance)
- ▶ Nouvelles adhésions aux dispositif généraliste en fonction de la proportion de jeunes logés

Intéressés ? Besoin d'infos ?

- ▶ William.martinet@federationsolidarite-idf.org
- ▶ Dispositif.securisation@federationsolidarite-idf.org



DISPOSITIF RÉGIONAL DE SÉCURISATION
des Associations d'Insertion par le Logement

